LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Colophony

Date de création	16/05/2022	Numéro de version	15.0
Date de révision	13/01/2026		

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit — Colophony

Substance / mélange	substance
Nom chimique	colophane
Numéros CAS	8050-09-7
Numéro index	650-015-00-7
Numéro CE (EINECS)	232-475-7
Numéro d'enregistrement	01-2119480418-32-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues de la substance

Agent fluxant.

Utilisations déconseillées de la substance

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nom ou raison sociale	AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
Adresse	Kolejowa 33 E, Sokoły, 18-218 Pologne
Numéro d'identification de l'entreprise	200133730
No. TVA	PL9661767714
Téléphone	+48 86 274 13 42
E-mail	msds@termopasty.pl
Adresse web	www.termopasty.com

Fournisseur

Nom ou raison sociale	Transfer Multisort Elektronik Sp. z o.o.
Adresse	Ustronna 41 , Łódź, 93-350 Pologne
Téléphone	+48 42 645 54 44
E-mail	export@tme.pl

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
E-mail	msds@termopasty.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance selon le règlement (CE) no 1272/2008

La substance est classée comme dangereuse.

Skin Sens. 1, H317

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

Substance dangereuse

colophane
(Index: 650-015-00-7; CAS: 8050-09-7)

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

La substance n'a pas de propriétés provoquant la perturbation endocrinienne conformément aux critères définies dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission relatif à son pouvoir délégué ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Substance ne répond aux critères applicables aux substances ou mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Substance mentionnée ci-dessous.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
	le composant principal de la substance			
Index: 650-015-00-7 CAS: 8050-09-7 CE: 232-475-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119480418-32-XXXX	colophane	100	Skin Sens. 1, H317	1

Remarques

1 *Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d' incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

France **Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021**

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique) (CAS: 8050−09−7)	VLEP-8h	0,1 mg/m³

DNEL

colophane			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Cutanée	25 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	176,32 mg/m³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	52,174 mg/m³	Effets chroniques systémiques

PNEC

colophane	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	0,005 mg/l
Eau de mer	0,0005 mg/l
Sédiments d'eau douce	108 mg/kg de matière sèche
Sédiments marins	10,8 mg/kg de matière sèche
Terre (agricole)	21,4 mg/kg de matière sèche
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Non nécessaire.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	jaune
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	66,5-93,4 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>200 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	200 °C
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	3,0-6,2
Pression de vapeur	400 Pa à 124,5 °C
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La substance n'est pas inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour cette substance.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

colophane					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL_{50}	2800 mg/kg		Rat	
Orale	DL_{50}	>1000		Cochon d'Inde	
Cutanée	DL_{50}	>2000 mg/kg		Rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations
non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

colophane						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LL_{100}	OECD 203	≤10 mg/l	24 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon,
NOELR	OECD 203	≤1 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon.
DL_{50}	OECD 203	60,3 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		Schreerbaum D
NOELR	OECD 203	≥1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
LL_{50}	OECD 203	>1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL_{50}	OECD 202	911 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

colophane						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
NOELR	OECD 202	75 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	10	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
EL_{100}	OECD 202	≤100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
NOELR	OECD 201	≥1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL_{50}	OECD 201	,1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données suivantes sont disponibles.

Biodégradabilité

colophane				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données suivantes sont disponibles.

colophane	
Paramètre	Valeur
FBC	56,23 ml/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 04 emballages métalliques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P261	Éviter de respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL_{50}	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EL_{100}	Charge effective pour 100 % des organismes testés
EL_{50}	Charge effective pour 50 % des organismes testés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LL_{100}	Charge létale pour 100 % des organismes testés
LL_{50}	Charge létale pour 50 % des organismes testés
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOEL	Dose sans effet observé
NOELR	Taux de charge auquel aucun effet adverse n'est observé
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informer les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu' elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 15.0 remplace la version de la FDS du 14/01/2025. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 13 et 16.

Déclaration

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Colophony

Date de création	16/05/2022	Numéro de version	15.0
Date de révision	13/01/2026		

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.

AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski ul. Kolejowa 33 E, 18-218 Sokoły,
tel. +48 86 274 13 42, info@termopasty.pl, www.termopasty.com